

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG74

PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS
(votre convention vous sera envoyée après réception de cette fiche)

Prévention des risques professionnels

Tél. : 04 50 51 86 72

Fax : 04 50 77 29 23

Courriel : prevention@cdg74.fr

COLLECTIVITE :

Adhésion au service Prévention – ACFI du CDG74 : Délibération n° :2016-01-01 du 03/02/16

FICHE COLLECTIVITE (à compléter par la collectivité)

Adresse :

Téléphone :

Contact en collectivité pour la prise de rendez-vous :

Mail :

Assistant / Conseiller de prévention en collectivité :

NOMBRE D'AGENTS DE LA COLLECTIVITE :

NOMBRE DE JOURS OUVERTS POUR 2016 : voir art 5. de la convention

Veillez indiquer vos besoins pour l'année 2016 en journée ou 1/2 journée (répartition du nombre de jours ouverts dans la convention):

	Nombre de jours ou 1/2 journées	Trimestre souhaité (cochez la case)
INSPECTION (Art 3 de la convention)		<input type="radio"/> JAN –FEV -MARS
		<input type="radio"/> AVR – MAI - JUIN
		<input type="radio"/> JUIL – AOÛT – SEPT
		<input type="radio"/> OCT – NOV - DEC

	THEME / BESOIN	Nombre de jours ou 1/2 journées	Trimestre souhaité (cochez la case)
ASSISTANCE (Art 4 de la convention)			<input type="radio"/> JAN –FEV -MARS
			<input type="radio"/> AVR – MAI - JUIN
			<input type="radio"/> JUIL – AOÛT – SEPT
			<input type="radio"/> OCT – NOV - DEC

Nb : toute intervention supplémentaire demandée sera facturée au tarif mission (voir annexe financière jointe)

Fait à

Le

Pour le CDG74,



Le Président du CDG74,

Antoine de Menthon
Antoine de Menthon

Le représentant de la collectivité,
(Nom, Prénom)